

REVUE DE
L'ARBITRAGE

COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

2013 - N° 3

REVUE DE L'ARBITRAGE

Rédacteur en chef : Charles JARROSSON

Secrétaire général : François-Xavier TRAIN

Comité scientifique

FRANCE : Jean-Pierre ANCEL – Pascal ANCEL – Dominique BUREAU
Loïc CADJET – Guy CANIVET – Daniel COHEN – Emmanuel GAILLARD
Yves GAUDEMET – Dominique HASCHER – Laurence IDOT
Philippe LEBOULANGER – Eric LOQUIN – Pierre MAYER – Jacques PELLERIN

ÉTRANGER : Frédéric BACHAND – George BERMAN – Piero BERNARDINI
Olivier CAPRASSE – Ahmed EL KOSHERI – Pierre LALIVE – Ali MEZGHANI
Luca RADICATI DI BROZOLO – Klaus SACHS – Pierre TERCIER
V.V. VEEDER

Comité de lecture

Mathias AUDIT – Sylvain BOLLÉE – Cécile CHAINAIS – Salim MOOLLAN
Jérôme ORTSCHIEDT – Jean-Baptiste RACINE – Eduardo SILVA ROMERO

Pour les abonnements, cf. en page 3 de couverture

La traduction en anglais des résumés est assurée par M^e Olivier PURCELL.

COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

Présidente : Carole MALINVAUD

Vice-Président : Jacques PELLERIN

Secrétaire général : François-Xavier TRAIN

Trésorier : Philippe LEPOITTEVIN

INSTITUT POUR L'ARBITRAGE INTERNATIONAL (IAI)
(*International Arbitration Institute*)

Président : Emmanuel GAILLARD

COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE RÉDACTION DE LA REVUE DE L'ARBITRAGE

Pour toute correspondance :

147, avenue de Malakoff – 75116 Paris – France

Tél./Fax : +33 (0)1 55 06 16 44

Courrier électronique : secretariat@cfa-arbitrage.com

www.cfa-arbitrage.com

REVUE DE L'ARBITRAGE

BULLETIN DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

ANNÉE 2013 - N° 3 - JUILLET-SEPTEMBRE

S O M M A I R E

	Pages
DOCTRINE :	
Arbitrage et sociétés – Contributions au colloque annuel du Comité français de l'arbitrage, 16 novembre 2012	
— Présentation générale, par Daniel COHEN	605
— L'engagement des sociétés d'un groupe à l'arbitrage – Une approche comparative, par Niki K. KERAMEUS	617
— Le pouvoir d'engager les sociétés à l'arbitrage, par Xavier BOUCOBZA	633
— Les cessions de droits sociaux, par Alain COURET	651
— Les décisions sociales, par Olivier CAPRASSE	673
— Les effets de la sentence, par Christophe SERAGLINI. . . .	705
JURISPRUDENCE FRANÇAISE :	
— Nouvel éclairage sur l'article 1457 ancien du Code de procédure civile au regard du principe d'égalité des armes et du principe compétence-compétence, note sous Cass. civ. 1 ^{re} , 19 décembre 2012, par Magali BOUCARON-NARDETTO	721
— L'irrévocabilité des décisions du juge d'appui, note sous Cass. civ. 1 ^{re} , 13 mars 2013, par Vincent CHANTEBOUT. . .	735

— Le contrôle <i>a posteriori</i> et <i>in concreto</i> des conséquences de l'impécuniosité d'une partie à l'arbitrage, note sous Cass. civ. 1 ^{re} , 28 mars 2013 et Paris, Pôle 1 – Ch. 1, 26 février 2013, par François-Xavier TRAIN	746
— Raffermissement et élargissement du contrôle des sentences arbitrales internationales en matière de marché publics internationaux français devant les juridictions administratives, note sous Conseil d'Etat, 7 ^e et 2 ^e sous-sections réunies, 19 avril 2013, par Malik LAZOUZI....	761
— La recevabilité de l'exequatur à toutes fins utiles, note sous Paris, Pôle 1 – Ch. 1, 15 janvier 2013, par Sylvain BOLLÉE.....	779
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ARBITRALE EN MATIÈRE SPORTIVE :	
— Dirigée par Mathieu MAISONNEUVE, avec les contributions de Sébastien BESSON, Franck LATTY et Marc PELTIER	789
SOMMAIRES DE JURISPRUDENCE.....	809
INFORMATIONS :	
— Le nouveau droit hongrois de l'arbitrage, par Philippe CAVALIEROS	823
— Ratification de la Convention de Washington de 1965 par le Monténégro et la République de Sao Tomé-et-Principe	834
— Actualité du Comité français de l'arbitrage (conférence trimestrielle)	834
— Colloque à venir : 17 th IBA <i>International Arbitration Day</i>	835
BIBLIOGRAPHIE :	
— D. ROEBUCK, <i>Mediation and Arbitration in the Middle Ages – England 1154 to 1558</i> , par Bruno DE LOYNES DE FUMICHON	837
LIVRES REÇUS.....	843
INDEX ANALYTIQUE.....	845

Doctrine

ARBITRAGE ET SOCIÉTÉS

Colloque annuel du Comité français de l'arbitrage

Paris, 16 novembre 2012

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

par

Daniel COHEN

Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

La rencontre de l'arbitrage et des sociétés intervient très fréquemment en pratique et apparaît des plus naturelles et logiques. Outre leur composante contractuelle commune, les deux notions se mêlent en effet étroitement.

D'une part, l'arbitrage connaît à l'époque contemporaine une exceptionnelle expansion dans la vie économique. Ceci s'explique sans doute en raison de ses avantages généralement reconnus : confidentialité, choix des juges, recours à une autre justice ; en matière internationale, absence de juridiction internationale pour les litiges de droit privé, neutralité des arbitres, absence de rattachement à un système juridique étatique particulier. L'arbitrage est ainsi devenu un mode courant de règlement des conflits dans le commerce interne et le mode usuel dans le commerce international.

D'autre part, les sociétés constituent le vecteur de réalisation et de développement des activités économiques. Face aux limites naturelles à l'activité des personnes physiques, les sociétés permettent un nécessaire regroupement de moyens humains,